



Baptêmes piscine
Ecole de plongée
Plongées exploration
Plongées épaves - Nitrox

CLUB SUBAQUATIQUE DE L'ILE DE Ré

LE NAUTILUS

Av. de Philippsburg 17410 Saint Martin de Ré

www.nautilus-plongee.com

PHOTO

Fiche d'inscription 2022-2023 Plongeur En Situation de Handicap (PESH)

NOM Prénom
Niveau acquis..... N° Licence
Né(e) le à
Téléphone mobile
Email@.....

Nouvelle Inscription ou changement des coordonnées personnelles

Adresse
Code postal Ville
Téléphone fixe

		Les licenciés FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique dans le monde entier quel que soit le lieu de pratique	Récapitulatif
<input type="checkbox"/> Licence adulte	41.00 € (reversée intégralement à la (FFESS)	€
<input type="checkbox"/> Licence jeune (- 16 ans)	27.00 € (reversée intégralement à la (FFESS)	€
<input type="checkbox"/> Cotisation seule PESH adulte	102.00 € (dont -20€ pris en charge Club)	€
<input type="checkbox"/> Cotisation seule PESH jeune	82.00 € (dont -40€ pris en charge Club)	€

Je prépare une formation : Nombre de plongées à ce jour

<input type="checkbox"/> Niveau PESH 0 – 6 mètres	70 €	cours théoriques — carte CMAS - Carnet de plongées€
<input type="checkbox"/> Niveau PESH 12 mètres	70 €	Cours théoriques – carte CMAS€

Pour les formations PESH 20 mètres et PESH 40 mètres, contacter le club pour plus d'information

chèque à l'ordre de : *CSIRé Nautilus* **Total :**€

Pour découvrir ou faire découvrir la pratique de la plongée sous-marine, en toute sécurité dans un milieu calme et tranquille, nous vous conseillons d'effectuer un baptême avant de vous décider à une formation au sein du club Le Nautilus Ile de Ré.

Un certificat médical de non contre-indication à la plongée, établi par un médecin, est obligatoire pour tout baptême.

Mises à part ces restrictions, imposées par le médecin qui délivre le certificat médical de non contre-indication du PESH, il n'y a pas de limitation particulière d'accueil, sauf pour les personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique qui sont limités au « PESH 0- 6 m ».

Les Formations handiplongeurs sont dispensées par des moniteurs du club qualifiés EH1, EH2 ou MFEH1, à raison de 1 moniteur par élève. Le nombre de formations sera donc limité au nombre de moniteurs compétents disponibles.

Je prends une assurance complémentaire : non obligatoire, mais conseillée (voir document ci-joint)

loisir 1 : loisir 2 : loisir 3 : voir tarif AXA ci-joint et chèque à l'ordre de : *AXA Cabinet LAFONT*

Je fournis un dossier complet par personne : obligatoire pour accéder à la piscine et aux plongées.

Fiche d'inscription + **copie** certificat médical type FFESSM (moins de 12 mois) **daté et signé par le médecin** + règlements.

A déposer dans la boîte aux lettres du club 3 Av de Philippsburg 17410 St Martin

Je soussigné Date..... Signature

Affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins n° 02170029

Agréé par le ministère du temps libre de la jeunesse et des sports n° 991766S

Déclaration en préfecture le 19.08.1968 sous le n°90/83817